

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 février 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-021-17324/25/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association WIMOOV en 2025 -
Approbation d'une convention - MGDIS n°10131
115117**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, notamment à travers la mise en œuvre de son Plan de la Mobilité. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, parmi lesquels figurent les acteurs de la mobilité inclusive et solidaire. La mobilité est un vecteur majeur d'inclusion sociale en favorisant l'accès aux services et à l'emploi de tous les métropolitains. L'accès et le maintien dans l'emploi sont clairement impactés par la question de la mobilité. La crise énergétique, l'inflation des prix de l'énergie et la mise en place de mesures restreignant l'accès des véhicules les plus polluants aux centres-villes amplifient les besoins d'accompagnement des précaires vers une mobilité adaptée.

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'association Wimoov, acteur leader de la mobilité inclusive a pour vocation d'accompagner tous les publics fragiles, vers une mobilité durable et autonome. Elle est chargée depuis 2007, de la mise en œuvre d'une plateforme de mobilité qu'elle développe ces dernières années sur le territoire de la Métropole.

Parallèlement, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interrogent de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe.

Pour ce projet, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient prises en compte, afin que le dispositif s'adresse également aux deux sexes.

La plateforme Wimoov est un dispositif d'accueil et d'accompagnement, qui propose une offre de mobilité adaptées aux besoins de tous les publics en situation de fragilité.

De par son implantation locale (4 plateformes et 7 lieux de permanences régulières) et sa modularité, la plateforme de mobilité est un guichet unique pour l'ensemble des acteurs des territoires et joue un véritable rôle d'interface entre les acteurs de la mobilité des territoires, dont elle vient compléter les dispositifs existants.

Elle est un acteur de proximité auprès des publics pour :

- La mobilité inclusive – accompagner les publics dans leur mobilité et son management pour favoriser l'accès et maintien en emploi ou formation.
- La mobilité durable et responsable – accompagner les publics fragiles, au changement de pratiques de déplacements en vue d'une mobilité plus douce et respectueuse de l'environnement, en prenant en compte les enjeux sanitaires.

En 2024, plus de 3600 personnes en insertion ont été accompagnées sur la Région PACA, réparties sur toutes les typologies de territoires (rural, péri-urbain et urbain) dont 30% ont retrouvé ou conservé un emploi ou une formation grâce à Wimoov. Parmi elles, 49% ont retrouvé une mobilité grâce à un accompagnement vers les transports en commun. Parmi l'ensemble des personnes accompagnées, 84% ont acquis des compétences en termes de mobilité durable et 64% ont amélioré leur employabilité (aire de mobilité élargie, nouvelles compétences transverses, nouveaux modes d'accès à l'emploi disponibles, permis...).

En 2024, les actions de l'association Wimoov se sont traduites par :

- Un déploiement des actions de Wimoov sur les territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence, avec 3 locaux Wimoov (Marseille/Aix en Provence/Salon de Provence) et près de 10 lieux d'accueil des publics à La Ciotat (centre de formation Louis Benêt), Aubagne (la Boussole), Vitrolles (Bureau Municipal de l'Emploi), Marseille (Carburateur, AKSIS), Martigues (maison de la Formation), ...
- Au total, 2015 personnes accompagnées sur les territoires de la Métropole Aix Marseille Provence dont 746 personnes accompagnées grâce au soutien financier de la métropole AMP. La mobilisation de Wimoov a permis de couvrir les besoins de publics résidant sur 78 communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence, soit 84% de l'ensemble des communes de la Métropole.
- 105 structures prescriptrices en 2024 dont 77 structures partenaires grâce au soutien de la métropole AMP : structures d'accompagnement à l'emploi, structures d'accompagnement social et emploi, structures d'insertion par l'activité économique, organismes de formation, tel que les Missions locales, les PLIE, l'Acopad, l'AFPA...
- Le soutien de la MAMP a permis la réalisation de 746 diagnostics mobilité et la mise en place de 2326 services de mobilité soit 3,1 services par personne
- 83% des services sont d'ordre pédagogique avec du conseil et coaching mobilité personnalisé, des formations mobilité (découvrir l'offre transports de son territoire, management de sa mobilité, usage du numérique, connaissance des solutions alternatives et modes doux...), accompagnement vers des solutions partenaires (autour du vélo, du permis de conduire etc.).
- 14% d'ordre financier (accompagnement vers les aides éligibles, micro crédit...) et 3% matériel (location de 4 roues ou 2 roues, accompagnement sur l'acquisition de véhicules ou la réparation mécanique).
- Grâce au soutien de la MAMP, 85% des publics déclarent une amélioration de leur mobilité, 51% une amélioration de leur employabilité, 44% des personnes accompagnées sont en emploi ou formation à la sortie de leur accompagnement Wimoov.

3 mois après la fin de l'accompagnement Wimoov, 28,3% des demandeurs d'emploi font état d'un accès à l'emploi avec une DPAE - déclaration préalable à l'embauche (données Direction Régionale France Travail Décembre 2024 – département des Bouches du Rhône).

En 2025, L'association Wimoov poursuivra ses interventions auprès des publics cibles sur l'ensemble du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et s'engagera à réaliser dans le cadre de cet outil, un programme d'accompagnement par :

- L'accompagnement à la mobilité par des tests et parcours mobilité.
- Des actions pédagogiques autour de la mobilité : conseil, coaching individualisé, management de la mobilité, atelier de mobilité durable et responsable.
- L'accompagnement et l'orientation vers des services partenaires recensés en fonction des besoins et profil du public.

Et ainsi poursuivre les objectifs suivants :

- Favoriser la mobilité des publics cibles sur les bassins d'emploi.
- Accompagner le changement de comportements pour une autonomisation en termes de déplacements.
- Faciliter leur accès et leur maintien dans l'emploi ou formation.
- Favoriser leur employabilité.

L'association a été soutenue l'an dernier par l'octroi d'une subvention de 90 000 €, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025 d'un montant de 70 000 €.

N° Dossier MGDIS : 00010131

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Wimoov une subvention d'un montant de 70 000 €.

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Métropole, les modalités de versement de la subvention se feront comme suit :

- Un acompte de 56 000 € (dans la limite de 80% de la subvention votée). La demande de versement de la subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui atteste l'utiliser conformément à son affectation.
- Le solde de 14 000 € (minimum 20%) sera versé sur production, au plus tard le 30 juin de l'année n+1, du compte-rendu financier de l'action spécifique subventionnée, des comptes annuels de l'association, lesquels comportent la signature du représentant de l'organisme bénéficiaire de la subvention et le cas échéant du commissaire aux comptes, du rapport d'activité et du procès-verbal de l'assemblée générale approuvant les documents précités.

Conformément à l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association facilitera le contrôle par la Métropole de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et à tout autre document dont la production serait jugée utile. Si nécessaire, un contrôle sur place pourra être réalisé par la Métropole. Le refus de communication des pièces entraînera le remboursement de la subvention.

Dans cette même optique, une évaluation de la réalisation des objectifs poursuivis sur un plan quantitatif et qualitatif, pourra être réalisée en cours d'année. A ce titre, une réunion pourra être organisée par la Métropole avec l'association qui participe pleinement à cette évaluation. Le non-respect par l'association de cette obligation se traduira par des demandes d'explications pouvant, le cas échéant, occasionner le remboursement total ou partiel de la subvention.

L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue, le logo de la Métropole en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement à Wimoov d'un montant de 70 000 euros au titre de l'année 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association Wimoov relative à l'octroi d'une subvention pour l'exercice 2025.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires s'élèvent à hauteur de 70 000 euros et sont inscrits : au budget annexe Transports de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Nature 6574.

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Entretien et exploiter les réseaux de transport » et seront exécutés par les services gestionnaires « 7MOQR, 7MSNM ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS